

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 20 octobre 2025

2025.10.20

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,

Etaient présents : M. EHRHART Yves et Mme SPIELMANN France, Adjoints au Maire, M. HERRMANN Luc, Conseiller Municipal Délégué, Mesdames BOYER Alexandra, DE ALMEIDA PIRES Sandra, TSCHUDY Isabelle, WIOLAND Céline, Messieurs DESCHAMPS Joël, FRITSCH Hubert, BETSCH Pascal, HOEFLER Thierry.

Absentes excusées : Mesdames GLORIES Débora et ROTH Silke

51 . Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner, en début de séance, parmi ses membres, un secrétaire de séance.

Celui-ci assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins le cas échéant. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L 2541-06 ;

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Désigne Monsieur DESCHAMPS Joël en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

52. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 est adopté à l'unanimité par tous les membres du Conseil Municipal présents.

54. Gestion de la salle Socioculturelle

Suite à la réunion tenue à la mairie le 13 octobre 2025, en présence de M. Alain GRUCKER, Président, de Messieurs Daniel KRIEG Trésorier et Daniel DURR Secrétaire de l'Association de Gestion de la salle Socioculturelle de Goxwiller, il a été acté que la gestion de la salle sera désormais assurée directement par la commune. La remise des documents comprenant le calendrier des réservations, l'inventaire de la vaisselle, des clés, ainsi que les relevés des compteurs des fluides ont également été mis à jour.

Afin d'assurer une bonne organisation et un bon suivi, il a été convenu :

- Les visites de la salle seront fixées uniquement sur RDV le jeudi soir à partir 17h00 selon la disponibilité de la personne en charge de la permanence.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 20 octobre 2025

-----2025.10-----

- La remise des clés s'effectuera uniquement le jeudi à partir 18h30 avec le locataire. Un état des lieux sera systématiquement réalisé lors de chaque location, avec un retour prévu le lundi dans la journée.
- La location de la salle donnera lieu à la signature d'un contrat de location, d'un état des lieux, au respect du règlement intérieur, lu et mis à jour par le conseil municipal.
- Deux devis de nettoyage de la salle ont été examinés. La société de nettoyage retenue sera contactée afin de faire le point et finaliser les prestations souhaitées.
- Un nouveau téléphone portable, destiné à la gestion des rendez-vous et à assurer la permanence durant les périodes de location, sera mis à disposition de la personne en charge de cette mission.

• Tarification

Le tarif des locations sera revu début 2027. Une nouvelle grille tarifaire sera soumise au vote d'un conseil municipal début 2026.

Les conditions d'utilisation des associations du village restent inchangées.

Adoptés à l'unanimité

55. CCAS

La dissolution du budget CCAS sera de la compétence sociale de la commune à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le résultat ainsi que l'inventaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera transféré au budget communal.

La trésorerie, la préfecture et les ainsi que divers organismes seront informés de ce changement.

Adopté à l'unanimité

56. Divers

Standard mairie et téléphonie : le conseil municipal a été informé de la résiliation du contrat liant la commune à la société GROUPE VIP TELECOM.

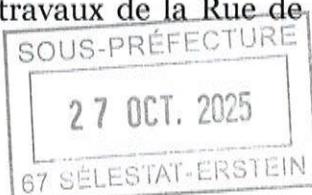
Cette décision a été motivée par l'adhésion à de nouvelles offres proposées par l'opérateur ORANGE, jugées plus avantageuses pour la collectivité.

- **Voirie** La réception des travaux de la Rue de l'Abreuvoir est prévue le mercredi 29 octobre 2025.

Le Maire

S. Lotz

Suzanne LOTZ



Le secrétaire de séance

J. Deschamps

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE
de
GOXWILLER
67210



03.88.95.51.05

Goxwiller le 17 octobre 2025

CONVOCATION POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la **salle du Conseil Municipal** :

Lundi 20 octobre 2025 à 19 heures

en séance **ordinaire**, et vous prie de bien vouloir y assister.

Le Maire

The signature of Suzanne Lotz is written in cursive script.

Suzanne LOTZ



ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du 29 septembre 2025
3. Gestion de la salle Socioculturelle
4. CCAS
5. Divers